

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 13 janvier 2010 se tient à 18 h une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet préside la séance. Les maires, mesdames Colette Roy Laroche et Sonia Cloutier et messieurs Jean-Denis Cloutier et Mario Quirion participent également à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2010-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 13 JANVIER 2010

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009
4. PACTE RURAL, AVANCE, ROUTE DES SOMMETS
5. DEMANDE DE QUALIFICATION DU PROJET, S.A.G.E.
6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, FERMETURE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LAC-MÉGANTIC
7. CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE, PARTENARIAT RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR

8. CERTAINES ASSOCIATIONS :
 - Association des directeurs des MRC du Québec : 599.48 \$
 - Association de géomatique municipale du Québec : 169.31 \$
 - Le Bottin du Granit : 643.39 \$
 - Chambre de Commerce, région de Mégantic : 145.61 \$
 - Fédération Québécoise des Municipalités : 15 330.17 \$
9. ACHAT D'UNE IMPRIMANTE COULEUR
10. DESCRIPTION DE TÂCHES, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET SOUTIEN ADMINISTRATIF
11. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DE DIFFÉRENTS ORGANISMES :
 - Association des retraités et retraitées de l'éducation
 - Chambre de commerce, région de Mégantic
 - Événement jeunesse
 - Gestion Mont Gosford, Défi de la Gosford
 - Place aux Jeunes du Granit
 - Table estrienne de concertation interordres en éducation
12. RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION, GUIDE TOURISTIQUE RÉGION MÉGANTIC
13. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009
14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 3 FÉVRIER 2010
15. VARIA
 - Internet haute vitesse
 - Demande de changement de MRC de Courcelles
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009

C.A. 2010-02

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 9 décembre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0**PACTE RURAL, AVANCE, ROUTE DES SOMMETS****C.A. 2010-03****DEMANDE D'AVANCE DE FONDS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL
POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de notre pacte rural, le centre local de développement de la MRC du Granit a déposé en 2008, une demande d'aide financière pour l'implantation d'une route touristique signalisée dans la région de Mégantic;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de ce projet, une aide financière de 25 000. \$ a été approuvée dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural;

ATTENDU QUE le CLD nous demande de lui verser les argents accordés ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des factures soumises il s'avère que le projet n'est pas complété, mais que plus de la moitié des dépenses sont cependant réalisées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 12 500.\$, représentant la moitié de la subvention accordée, soit avancé au CLD de la MRC du Granit pour couvrir une partie des dépenses découlant du démarrage du projet « Route des Sommets ».

QUE ces argents soient versés à même les sommes que la MRC reçoit dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0**DEMANDE DE VERSEMENT DES FONDS DU PROJET, S.A.G.E**

Je rappelle aux maires qu'au mois de juillet dernier, l'Association pour la protection du lac Mégantic a déposé à la MRC du Granit, une demande d'aide financière de 8 034.\$ afin de compléter le diagnostic environnemental du bassin versant du lac Mégantic. Étant donné que la réalisation de ce projet est prévue pour le printemps 2010 et qu'il était mentionné dans la résolution no C.A. 2009-109 que le versement était conditionnel à ce que les contributions au fonds eaux soient approuvées aux prévisions budgétaires pour l'année 2010, il est suggéré par conséquent de procéder au paiement.

C.A. 2010-04**DEMANDE DE QUALIFICATION DU PROJET, S.A.G.E**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu en juillet dernier une demande d'aide financière de l'Association pour la protection du lac Mégantic;

ATTENDU QUE cette aide financière d'un montant de 8 034.\$ servira à compléter le diagnostic environnemental du bassin versant du lac Mégantic prévu au printemps 2010;

ATTENDU QUE la résolution no 2009-109 adoptée par le comité administratif le 19 août dernier mentionnait que le versement de cette aide était conditionnel au renouvellement des contributions au fonds eaux lors de l'adoption des prévisions

budgétaires 2010;

ATTENDU QUE le fonds eaux a été reconduit pour l'année 2010 lors de l'adoption des prévisions budgétaires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit verse la somme de 8 034.\$ à l'Association de la protection du lac Mégantic afin qu'elle puisse compléter le diagnostic environnemental du bassin versant du lac Mégantic.

QUE ces argents soient versés à même les sommes que la MRC reçoit dans le cadre du fonds eaux budgété pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, FERMETURE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LAC-MÉGANTIC

Il est expliqué que suite à la fermeture de la Maison Familiale Rurale de Lac-Mégantic et ce malgré tous les efforts déployés pour l'éviter, les membres du CA de la MFR ont établi comme priorité de payer leurs fournisseurs locaux dans le but de minimiser leurs pertes. Malgré le fait que l'impossible a presque été réussi, il reste encore un montant de 5000.\$ à des fournisseurs locaux qui reste impayé et pour lequel, une aide financière est demandée à la MRC. Il est discuté que la Ville de Lac-Mégantic et différents intervenants du milieu ont déjà participé financièrement afin de permettre la survie de la MFR et que compte tenu de ces efforts, il est injustifiable de payer davantage. De plus, tous s'entendent sur le fait que la fermeture de cette institution est regrettable mais qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette demande.

C.A. 2010-05

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, FERMETURE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE la Maison Familiale Rurale de Lac-Mégantic a dû fermer ses portes faute de fonds pour couvrir ses dépenses de fonctionnement;

ATTENDU QUE malgré tous les efforts déployés, certains fournisseurs locaux restent impayés;

ATTENDU QU'afin de s'acquitter des dettes subsistantes la MFR demande à la MRC une aide financière;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas de responsabilités en lien avec les engagements de la MFR de Lac-Mégantic;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE ne pas accorder l'aide financière ici demandée par la Maison Familiale Rurale de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0**CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE, PARTENARIAT RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR****C.A. 2010-06****CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE, PARTENARIAT RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE la MRC du Granit et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie sont partenaires du développement du loisir de territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire soutenir le milieu dans la réalisation de ses enjeux et ses projets de développement en loisir;

ATTENDU QUE pour l'année 2010, la MRC du Granit s'engage à investir un minimum de 10 000.\$ par année en salaire et/ou honoraires professionnels;

ATTENDU QUE le CSLE s'engage à verser un soutien financier annuel de 5 000.\$ conditionnel à l'investissement de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le CSLE convient d'accorder une aide financière dans le but de maintenir en poste une ressource humaine en loisir pour l'année 2010;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise M. le préfet à signer pour et au nom de la MRC, l'entente de partenariat permettant d'obtenir pour 2010, le soutien financier de 5 000.\$ du Conseil Sport Loisir de l'Estrie afin de maintenir une ressource humaine au loisir sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CERTAINES ASSOCIATIONS****C.A. 2010-07****RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CERTAINES ASSOCIATIONS**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit renouvelle pour l'année 2010 l'adhésion aux organismes suivants, aux montants indiqués :

- Association des directeurs des MRC du Québec : 599.48 \$
- Association de géomatique municipale du Québec : 169,31 \$
- Le Bottin du Granit : 643.39 \$
- Chambre de Commerce, région de Mégantic : 145.61 \$
- Fédération Québécoise des Municipalités : 15 330.17 \$

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0**ACHAT D'UNE IMPRIMANTE COULEUR****C.A. 2010-08****ACHAT D'UNE IMPRIMANTE COULEUR**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a occasionnellement des documents couleur à imprimer;

ATTENDU QUE les impressions couleurs se font actuellement auprès de fournisseurs externes;

ATTENDU QUE les coûts pour ces impressions sont élevés et qu'après avoir fait des vérifications, il serait plus avantageux pour la MRC d'avoir sa propre imprimante couleur;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE conclure avec Guy Drouin Bureautique inc. l'achat d'une imprimante couleur modèle Aficio SP C420DN Ricoh au coût de 1 995.\$ et du plan de service attaché au coût de 0.0145 \$ la copie noir et blanc et 0.08 \$ pour les copies couleurs, ce contrat comprenant la fourniture de la poudre, des pièces de la main-d'œuvre et des déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0**DESCRIPTION DE TÂCHES, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Je rappelle que suite au départ de madame Mireille Beauregard, coordonnatrice en communication, en septembre dernier et du non-renouvellement de contrat pour cette année de madame Marie-France Pelchat, coordonnatrice en ressources humaines, il avait été décidé et prévu aux prévisions budgétaires l'embauche d'un responsable des communications et en soutien administratif afin de m'assister dans mes tâches et d'assurer une continuité des communications internes et externes dans le but de faire la promotion de l'image et des actions de la MRC du Granit et de mettre en œuvre par le fait même, le plan de communication adopté par la MRC. Je remets en ce sens à chacun un projet de description de tâches pour ce poste.

Il est discuté de l'emphase mise sur le volet communication dans la description d'emploi plutôt que des aptitudes administratives. Les maires s'entendent pour que ce volet soit prioritaire et précisent que la personne choisie doit permettre de dégager M. Bilodeau de son surplus de responsabilités.

C.A. 2010-09**OFFRE D'EMPLOI, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET SOUTIEN ADMINISTRATIF**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a conclu que suite au départ de madame Mireille Beauregard et de madame Marie-France Pelchat, une ressource est nécessaire afin d'assister le directeur général;

ATTENDU QU'un plan de communication a été adopté par la MRC et doit être mis en

œuvre dans le but de faire la promotion de l'image et des actions de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'un projet de description des tâches de la personne recherchée a été déposé et analysé par les maires du comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le projet de description des tâches du poste de Soutien administratif et responsable des communications ici déposé et analysé soit approuvé par les maires du comité administratif.

DE publier une offre d'emploi mettant l'emphase sur des qualifications en administration et en communication.

DE former un comité de sélection composé de monsieur le préfet, de madame la préfète suppléante et du directeur général.

D'effectuer les entrevues afin que le candidat sélectionné puisse être en poste le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE DIFFÉRENTS ORGANISMES

Il est rappelé qu'un montant de 15 000 \$ est prévu aux prévisions budgétaires pour des demandes d'aides financières. Il est aussi déterminé que tout ce qui touche à l'environnement sera versé à même les sommes prévues au fonds eaux prévu aux prévisions budgétaires 2010. Il est ce soir déposé les demandes d'aides financières suivantes :

- Association des retraités et retraitées de l'éducation, Journée de la Terre : 1000.\$
- Chambre de commerce, région de Mégantic, Club des ambassadeurs : 300.\$
- Événement jeunesse : 5 000.\$
- Gestion mont Gosford, Défi de la Gosford
- Place aux Jeunes du Granit
- Table estrienne de concertation interordres en éducation : 2 245.\$,

Suite aux échanges, les maires s'entendent sur les montants qu'ils acceptent de verser pour les 5 premières demandes. Pour ce qui est de la demande de la table estrienne de concertation interordres en éducation, il est proposé de la reporter à la prochaine rencontre du comité administratif afin de vérifier les retombées de leur projet de lutte contre le décrochage scolaire qui touchent notre région. En ce qui concerne les autres demandes, une résolution est adoptée.

C.A. 2010-10

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie financièrement les organismes suivants, aux montants indiqués :

- Association des retraités et retraitées de l'éducation, Journée de la Terre : 1000.\$
- Chambre de commerce, région de Mégantic, Club des ambassadeurs : 300.\$
- Événement jeunesse : 5 000.\$
- Gestion mont Gosford, Défi de la Gosford : 500.\$
- Place aux Jeunes du Granit : 500.\$

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION, GUIDE TOURISTIQUE
RÉGION MÉGANTIC

C.A. 2010-11

**RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION, GUIDE TOURISTIQUE
RÉGION MÉGANTIC**

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE renouveler notre contribution au Guide touristique de la région de Mégantic au montant de 6 038.81 \$ pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, NOVEMBRE ET
DÉCEMBRE 2009

C.A. 2010-12

**FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, NOVEMBRE ET
DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU QUE monsieur le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de novembre et décembre 2009 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de monsieur Maurice Bernier pour les mois de novembre et décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 3 FÉVRIER 2010

J'informe les maires que la prochaine séance du comité administratif est prévue pour le mercredi 3 février 2010 à 18 h. Les maires sont d'accord pour tenir notre prochaine rencontre à cette date.

15.0**VARIA**

INTERNET HAUTE VITESSE

M. Cloutier demande si nous avons des nouvelles des demandes d'aides financières déposées au « Programme Industrie Canada \ Large Bande Canada » du gouvernement fédéral dans le cadre de nos projets d'internet haute vitesse en milieux rural.

Monsieur Bernier annonce qu'il a parlé avec le représentant du bureau de notre député M. Christian Paradis à ce sujet. Il ressort de leur conversation que la date pour l'annonce des projets retenus et les montants des aides financières accordées ne sont pas connus pour le moment.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE MRC DE COURCELLES

M. le préfet annonce qu'il a demandé de reporter ce sujet à une prochaine rencontre.

16.0**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

C.A. 2010-13**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif de ce 13 janvier soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 13 janvier 2010 et ce, pour les résolutions C.A. 2010-03, C.A. 2010-04, C.A. 2010-07, C.A. 2010-08, C.A. 2010-10, C.A. 2010-11 et C.A. 2010-12

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général